

PROCEDURE D'ADMISSION EN CE1 (élèves francophones)

Les classes de CE1 sont situées au 545 Rue Albert Bailly – 59700 Marcq en Baroeul

Les demandes d'admission sont à remplir directement en ligne sur le site de l'École. Les compléments de dossier sont à numériser et à intégrer en vous reconnectant à votre compte de demande d'admission sur notre site.

Documents requis pour chaque candidat :

- Une demande d'admission complétée en ligne
- Un règlement de 90 €, payables en ligne (ou 120 € lors d'une demande au format papier)
- Un certificat de naissance
- Les rapports scolaires des deux dernières années et, dès que possible, ceux de l'année en cours
- Une lettre de recommandation pour les parents (soit par des membres de la famille, des amis ou des relations professionnelles)
- Si les parents sont divorcés, ou séparés, ils devront joindre une autorisation écrite co-signée

Documents supplémentaires requis pour les candidats scolarisés en France dans des établissements Privés Hors Contrat et pour les candidats scolarisés à l'étranger dans des établissements qui ne suivent pas le programme de l'Éducation Nationale :

- Un bilan WISC IV ou autre test standardisé à réaliser dans la langue principale de votre enfant.
- Une lettre de recommandation pour l'élève (soit par le Directeur ou la Directrice de son école, soit par un de ses professeurs).

Il n'y a pas de date limite d'inscription, mais chaque année, le nombre de places pour ce niveau est limité. Il est fortement recommandé de faire sa demande le plus tôt possible.

Procédure d'admission pour les familles résidant en France :

- **Présentation du projet pédagogique de l'École Jeannine Manuel.** Ces présentations ont lieu chaque mois d'octobre à juin. Vous trouverez le calendrier de ces présentations sur le site Internet. Nous demandons à tous les parents qui postulent pour la première fois d'y participer. Merci de bien vouloir vous y inscrire en contactant le Bureau des Admissions au 03.20.28.04.50 ou par mail : admissions-lille@ejm.net.
- **Un rendez-vous parents – élève avec l'un des Directeurs est organisé.** Un rendez-vous est pris pour les parents avec l'un des directeurs de l'École. Nous demandons aux *deux* parents de se rendre à ce rendez-vous d'environ trois quart d'heure accompagné de l'enfant.

Procédure d'admission pour les familles résidant à l'étranger :

- **Rendez-vous téléphonique avec les parents.** Un rendez-vous téléphonique est proposé pour les parents avec un des directeurs de l'École.
-

Réponses

La Commission d'admission étudie les dossiers et les décisions sont communiquées aux familles.